

DÉPARTEMENT de la MANCHE
ARRONDISSEMENT de SAINT LÔ
MAIRIE de CANISY
2 rue Jean Follain - 50750 CANISY
☎ 02 33 77 15 40 ☎ 02 33 77 15 42
✉ mairie.canisy@wanadoo.fr
http://www.canisy.fr/

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY

Date de convocation : 27 août 2014
Date d'affichage : 11 septembre 2014
Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mil quatorze, le jeudi 04 septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Mesdames Claude CARAU COUVREUR, Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, Lydie OSMOND, Delphine ROULLEAUX, et Monsieur Sébastien DUPARD.

Excusés : Monsieur Daniel VILLECHALANE (qui donne procuration à Michel LEGOUPIL), Monsieur François OSMOND (qui donne procuration à Madame Claude CARAU COUVREUR), et Madame Vanessa DAVID.

Secrétaire de séance : Madame Lydie OSMOND

OBJET : TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission s'est réunie deux fois pour étudier la tarification de la location de la salle communale. La location de la salle communale est prévue pour 70 personnes maximum.

La commission propose les tarifs suivants :

- Location de la salle avec cuisine pour repas (1 ou 2 jours) : 160.00 €
- Caution à verser à la réservation : 100.00 €
- Versement d'un acompte à la réservation : 40.00 € (au minimum 15 jours avant la location)
- Location de vaisselle (si repas dans la salle) : 1.00 € le couvert complet
- Location pour un vin d'honneur privé : 50.00 €
- Forfait de location de verres pour un vin d'honneur : 15.00 € (100 coupes et verres à jus de fruits)
- Location de la salle (sans cuisine ni vaisselle) pour autres événements : séminaire, exposition commerciale, réunions (autres que les associations de Canisy) : 50.00 €
- Facturation de la casse au prix coutant + 15% de frais de gestion

Il conviendra d'établir un contrat de location et un règlement intérieur de location de la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs proposés, et décide de les appliquer à compter du 05/09/2014, sauf pour les réservations prises antérieurement à cette date.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Canisy, les jours, mois et an susdits,
Le Maire
Jean-Marie LEBÉHOT

